



Fondé en 1893



DE ROUBAIX-TOURCOING

5 PAGES CENTIMES

Fondé en 1893

Lundi 7 Janvier 1907

à LILLE N° 1.82
à ROUBAIX N° 3.28
à LENS N° 4.82

ABONNEMENTS 3 Mois 6 Mois 1 An
Nord et Départements limitrophes... 4 fr. 50 9 fr. 48 fr.
Autres départements... 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.
Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal
et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger

Jeu di prochain

NOUS commencerons la publication de cette œuvre magistrale d'ALEXANDRE DUMAS qu'est

LE Collier de la Reine

et où nos lectrices et nos lecteurs retrouveront la plupart des personnages qu'ils ont vu défiler dans

JOSEPH BALSAMO

La peur de la faute

Le crime, récemment découvert, d'une horrible maltroune a porté à son comble l'émotion populaire. Il est malheureusement trop vrai que des existences humaines ont été supprimées nombreuses, au cours d'une longue période, et la conscience publique se souleva d'horreur devant de telles manœuvres passées à l'état de véritable industrie.

L'enquête judiciaire eut exactement quelle est l'étendue du crime, quels en furent les différents compléments; elle mit en lumière les conditions dans lesquelles il a pu se produire, d'une manière aussi continue, avant d'être l'attention. Sans aucun doute la vigilance des pouvoirs judiciaires sera mise en éveil d'une manière plus spéciale, elle essaiera par une action soutenue, systématique, éclairée, de mettre un terme aux pratiques odieuses d'avortement si fréquentes et pourtant si rarement découvertes dans notre temps.

Ne comptons point cependant sur une impression durable. L'affaire de la femme Charretier sera presque aussitôt oubliée que jugée. Si le châtiment infligé aux coupables, ralentit, pendant quelque temps la marche du crime il ne le supprime point complètement. Il faut chercher ailleurs les moyens de haute efficacité et puissante moralisation. Il faut atteindre le mal dans sa racine; la cause étant supprimée nous n'aurons plus à déplorer les effets.

Or, l'analyse des faits est facile, elle révèle son secret à tout observateur impartial: aucun effort ne sera nécessaire pour faire luire la vérité. Il sera plus difficile de détruire le préjugé social auquel on peut faire remonter légitimement la responsabilité la plus large des crimes monstrueux dont nous nous occupons!

La clientèle habituelle des professionnelles de l'avortement, leur est fournie à peu près exclusivement par de malheureuses jeunes filles ou jeunes femmes de la peur du scandale à renouer folles. Au moment où elles ont la certitude, ou même la crainte d'être mères, sans être en règle avec l'institution du mariage, la suggestion funeste s'est emparée de leur esprit qu'elle torture. Une obsession les hante, cacher leur faute! Et telle est l'incohérence de leurs pensées, tel est le bouleversement de tout leur être moral, qu'elles ont perdu la notion de la réalité. Elles avaient commis une simple faute contre les conventions, très artificielles, de la société, et elles phérent à cacher cette faute par un crime contre la nature.

La loi poursuivra ces malheureuses, mais les condamnera. Je sais bien que les juges qui appliquent cette loi en modèrent la rigueur. Ils ont pesé toutes les circonstances dans lesquelles le drame s'est déroulé; ils n'ignorent point que l'état de grossesse influe étrangement sur le cerveau de la femme; ils tiennent compte enfin de toutes les souffrances morales subies, des angoisses douloureuses, plus terribles que la mort elle-même. Ils savent que le crime a été déjà en partie expié, ils se montrent pitoyables. La peine qu'ils infligent intervient comme un complément de châtiment jugé nécessaire.

Mais en vérité, quelle que soit la modification du juge, la malheureuse qui fut d'abord la victime de l'avortement reste irrémédiablement condamnée par la société. Sa vie fébrile ne verra point s'affaiblir la tache d'opprobre dont elle a été marquée; toutes les espérances de l'avenir ont sombré sur le banc d'ignominie de la Cour d'assises.

Il est évident cependant bien simple d'éviter tout ce lamentable déroulement, de réprimer, par l'observation des lois de la nature, l'infraction commise contre les règles de la société, de préparer des jours de joie profonde, d'assurer l'accomplissement du devoir domestique, d'être au contraire dégrader, à tout dans la société.

Mais c'est précisément de la société qu'il incombe d'accomplir cette œuvre de raison, de haute justice. C'est elle qui doit réformer sa mentalité, modifier ses règles, proscrire ses propres préjugés. Non, la faute réelle n'est point, pour la femme ou la jeune fille qui ont eu des faiblesses, dans la méconnaissance volontaire ou accidentelle des usages sociaux, elle réside dans l'oubli des prescriptions de la nature. Or la nature, dont toutes les impulsions tendent à l'œuvre de vie, exige aussi que la vie créée, si continue et si précieuse, se poursuive dans ses

heures initiales, soit protégée, défendue, favorisée. Quelles que soient les circonstances dans lesquelles l'être humain a été conçu, il doit être attendu par la société avec une sollicitude égale, sa place doit être préparée au banquet de la vie, justice doit lui être faite.

Les efforts administratifs ne manquent point d'esprit de suite dans le but à atteindre. La protection de l'enfance se complète chaque jour. La loi du 27 juin 1904 assure les soins à l'enfant confié à l'Assistance momentanément, ou définitivement abandonné par la mère dénaturée. Le secret le plus absolu couvre le dépôt provisoire ou l'adoption définitive. S'il plait à la mère, aux parents de se séparer de la fragile créature, si la rigueur de la lutte pour l'existence rend inévitable une séparation cruelle, si le préjugé pèse à ce point sur le cerveau affaibli d'une malheureuse qu'elle n'ose proclamer sa maternité, l'enfant sera élevé, nulle indiscrétion ne sera commise.

Donc, il n'y a plus aucun prétexte à ces manœuvres infâmes de destruction, au crime d'avortement. Il reste néanmoins un devoir social à remplir, pour compléter l'œuvre; chacun de nous y est invité par sa raison. Ayons pour la mère, qui aime et élève son enfant, toute la considération, tout le respect qu'elle mérite dans cette mission sacrée de la nature et, avant que la loi ait fait disparaître toute distinction entre l'enfant naturel et l'enfant légitime, quant à leurs droits matériels, accueillons les uns et les autres.

D^r FLAISSIERES, Sénateur.

LIBRES PROPOS

Appel à la Solidarité

Le citoyen Henri Ghesquière, député de la deuxième circonscription de Lille, dont tout le monde connaît le dévouement à la cause de la patrie, nous adresse, au moment de partir en délégation auprès des grévistes de Fougères, la lettre suivante, qui est un vibrant appel à la solidarité ouvrière :

Au citoyen SIAUVE-EVAUZY, Citoyen.

Après avoir été dans les Ardennes, dans la Loire-Inférieure, la Haute-Vienne, la Corrèze, la Charente, l'Aisne, la Seine, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales, le Gers, le Pas-de-Calais, l'Aube, le Drôme, l'Isère, la Manche, sans compter le Nord, je retourne dans la Bretagne.

Je vais dans les Deux-Sèvres, à Niort et à Thouars.

Mais lundi et mardi, je serai, à mon tour, à Fougères.

Comme vous le voyez, je mets mon temps à profit pour la cause socialiste. Mais puisque je ne puis soutenir à Fougères, les huit mille travailleurs victimes de la grève des patrons, il faut que j'assure ces braves gens, qui ne veulent pas rentrer tête basse à l'usine, que les prolétaires du Nord, que les socialistes qui, aux dernières élections, se sont affirmés sur nos vingt-trois candidats au nombre de cent cinquante s'apprennent à les soutenir, à faire acte de franchise et complète solidarité à leur profit.

Travailleurs du Nord, à vos poches, et que vos mitrilles de gros sous viennent assurer définitivement la victoire à vos frères, les ouvriers bretons, qui, à Fougères, luttent si courageusement contre la tyrannie patronale et l'exploitation capitaliste.

Tel est, citoyen Rédacteur en Chef, l'appel que je vous adresse, au nom de la grève des patrons, du Réveil du Nord, au moment où je prends le train pour aller soutenir dans toute la mesure de mes forces, le courage jusqu'ici inébranlable, des huit mille grévistes fougères.

Veillez agréer, etc...

H. GHESQUIÈRE, député du Nord.

Est-il besoin de dire que nous nous associons de tout cœur à l'appel que le citoyen Ghesquière adresse, par notre intermédiaire, aux travailleurs du Nord.

Si jamais ouvriers furent dignes de l'appui du prolétariat tout entier, c'est bien les condamnés de Fougères qu'un patronat inhumain s'efforce, depuis des semaines, de réduire par la famine, à un ruiner leurs libertés syndicales et, par suite, de les exploiter plus aisément.

Aujourd'hui même, nous envoyons au citoyen Ghesquière notre obole personnel, en donnant au député de Lille l'assurance que nos amis et nos lecteurs s'empresseront de nous imiter; car, pas plus que nous, ils ne voudront faire attendre le morceau de pain de la résistance à des camarades dont la cause se confond avec la leur.

G. SIAUVE-EVAUZY.

LE TRAVAIL A DOMICILE

Le travail à domicile fut, pendant très longtemps, l'idéal des capitalistes en général et des capitalistes obscurs en particulier. Mais le bon petit système d'exploitation ouvrière (Les patrons économisent les frais de loyers, de machines, parfois de matières premières. Elles économes sur la main-d'œuvre.

Les entrepreneurs en chambre se faisaient une concurrence effrénée, offraient leurs bras au rabais, à des prix scandaleusement bas. Ils faisaient des journées de quinze et de seize heures, passaient des nuits qu'ils consacraient à leur travail. Ce n'est pas tout. Comme on les a vu, ce ne

parvenait pas à manger à sa faim, le mari obligeait sa femme à pailler, qui, à son tour, se faisait aider par ses enfants. Le patron édifiait rapidement sa fortune et le prêteur nécessitait une organisation du travail qui maintenait les ouvriers dans l'ignorance, les tenait éloignés du socialisme et resserait les doux liens de la famille chrétienne!

N'allez pas croire que ce régime admirable soit près de prendre fin. En Belgique, sur 724.000 ouvriers industriels, il y en a encore 18.000 ou 16 pour cent qui travaillent à domicile! Chose étrange, aucune loi n'est encore intervenue pour empêcher même les abus les plus criants. Bien mieux, la législation ouvrière actuelle n'est pas applicable aux ouvriers et chambre. Les patrons ont le droit de faire travailler les enfants, pas de règlement d'atelier, pas de réparation des accidents, pas d'inspection du travail. Rien qui puisse empêcher ou atténuer l'exploitation capitaliste. Les misérables qui gagnent 6 à 10 francs par semaine, ne sont pas considérés comme des ouvriers! Ce sont, ironie cruelle, des entrepreneurs!

CHRONIQUE

CHEZ LE PLACEUR

Dans le long du couloir étroit qui sert d'antichambre et qui éclaire à peine une fenêtre aux vitres sales donnant sur quelque arrière-cour où jamais le soleil ne descend, Marie-Henriette s'assied, à l'extrémité du banc et attend.

Des hommes et des femmes de divers âges, venus avoir elle, qui attendent également. Vêtus d'habits bien brochés et propres, mais usés jusqu'à la trame, ils ont le visage morne et triste, silencieux. Personne n'éprouve le désir de parler à son voisin. C'est la même préoccupation qui les hante tous, ils le savent. On ne vient chez le placeur que quand on cherche un emploi, ils ne pourraient parler de quel souci qui les tourmente. Alors à quoi bon? Diminuer son propre inquiétude de en écoutant l'inquiétude d'autrui? Ils sentent vaguement que non; ils aiment mieux machonner isolément leurs pensées. D'ailleurs, entre eux, ils ne se connaissent point.

Marie-Henriette, elle, songe aux siens qu'elle a laissés là-bas, dans son village du Pas-de-Calais.

La semaine précédente, sa mère, la prenant à part, lui a dit: «Viens, tu auras dix-huit ans; notre bien ne nous fait vivre que tout juste le vère et moi, et encore, si je mangeais à ma pleine faim, nous n'arriverions pas; nous ne pourrions plus te nourrir, nous l'avons laissé aller, tu as de bons bras, tu n'es pas regardante à la besogne, faut le mettre en condition. Ça me chagrine de me séparer de toi, mais je dois me faire un raison, le père et moi nous l'avons décidé; je te donnerai deux chemises, deux jupes, deux bonnets; j'ai mis de côté pour toi quelques écus.

Marie-Henriette s'est résignée, non sans pleurer un peu.

Dans le train qui l'amène à Lille, quelqu'un lui a donné l'adresse du placeur Remy. Elle est venue.

Ni jolie, ni laide, de jeunes chairs fraîches, les joues colorées, des yeux étouffés, le buste assez court, le nez un peu accentué, elle peut donner appétit à certains gens.

Moins expérimentée que ses compagnons de l'antichambre, elle s'agit par moments, elle a hâte de voir le placeur.

De temps à autre, le cabinet de celui-ci s'ouvre. Il en sort tel ou tel être qui traverse l'antichambre et disparaît, un coin, vers un bureau d'écrit, appelle le patient, occupant la première place du banc. Ce patient se lève, entre dans le cabinet. Sur le banc, chacun avance.

Enfin, vient le tour de Marie-Henriette. Elle franchit la porte du cabinet.

Le placeur Remy ne paraît pas le voir. Assis près d'un bureau-ministre, il achève une lettre.

Marie-Henriette, intimidée, se tient coi. C'est un monsieur couvert d'or que le placeur Remy. Quarante ans environ, le buste assez court, le nez un peu accentué, il a une ceinture trois boutons d'or, large comme des louis. De la poche de son gilet sort une chaîne d'or qui serpente, monte, lui entoure le cou. A ses doigts, de lourdes bagues jettent des feux.

Marie-Henriette se croit en face d'un grand personnage.

Tout à coup, il se tourne vers elle: «Que désirez-vous, mademoiselle?» Elle balbutie qu'elle voudrait entrer en condition.

Longuement, il la considère, détaillant son visage, sa poitrine, son corps.

«Que savez-vous faire?» Elle conte qu'elle peut arranger une volaille, cuire des légumes, laver du linge.

Un sourire bizarre erre sur les lèvres du placeur.

«Vous consentiriez à être bonne à tout faire?» demanda-t-il.

«Oui, répond naturellement la paysanne. Bien, j'ai ce qui vous faut; seulement vous allez me donner dix francs et vous engagés à me verser les deux premiers mois de vos gages.»

«Oh! s'écrie Marie-Henriette ahurie. Cela ne vous convient pas, mettons que je n'ai rien dit, articule doucement le placeur.»

Marie-Henriette hésite deux, trois secondes; puis elle murmure lentement: «Cela me convient», et tire d'un coin de son corsage un peu de poche avec un gros soupir, deux pièces de cent sous qu'elle tend au placeur.

Siguez, ce papier, qui lui présente une formule toute préparée, après avoir empoché les dix francs.

Marie-Henriette signe, sans lire et reçoit une carte, sur le dos de laquelle se trouve l'adresse de la personne qui demande à être bonne à tout faire.

Marie-Henriette, docilement, s'assied vis-à-vis du petit vieux, sans penser à mal. Alors le petit vieux aux mains velues répliqua à deux reprises: «Vous êtes gentille! Vous êtes gentille! Marie-Henriette sourit, ne comprenant pas. Le petit vieux s'approche d'elle, et, chantonnant: «Ce brave M. Remy! Ce brave M. Remy! Il commence à ébaucher certains gestes...»

Marie-Henriette n'était pas une ignorante. Subitement elle devine. Elle crie: «— Je ne resterai pas une seconde de plus ici. Vous devriez avoir honte, à votre âge. Et, toute rouge, elle s'enfuit.»

Une heure plus tard, elle était chez le placeur, réclamant ses dix francs.

«— Ma fille, tout travail mérite salaire. Je vous ai indiqué une place. Elle ne vous plaît pas. Qu'y puis-je? Je n'en ai pas moins droit à vos dix francs.»

Et Marie-Henriette doit s'aligner.

En gagnant la rue elle fête son mouchoir. Des écus de sa mère, il ne reste pas lourd. «Que fera-t-elle, demain, si un autre placeur l'envoie de nouveau à pareille aventure? Résistera-t-elle encore ou cédera-t-elle? Elle ne sait. Elle songe, très troublée...»

Paul HEUSY.

LE VEAU ET LA MONTRE

La légende fameuse du serpent de mer risque d'être fort éclipsée par la nouvelle et merveilleuse trouvaille d'un journaliste américain en quête d'histoires à sensation. C'est l'histoire de la vache et de la montre.

«Il y a sept ans, un fermier des environs de Guelph, ville du Canada, avait eu un accident. Cette nuit-là, il se trouvait dans son lit, quand il se leva pour aller aux toilettes. Il vit à sa gauche un veau qui se tortillait et qui semblait être en train de se débattre. Il se pencha vers lui et vit qu'il avait une montre à son poignet. Le veau se tortilla de plus en plus, et le fermier se pencha de plus en plus vers lui. Il vit que le veau avait une montre à son poignet. Le veau se tortilla de plus en plus, et le fermier se pencha de plus en plus vers lui. Il vit que le veau avait une montre à son poignet.

«Or, il n'y avait point d'herbe, ni de fourrage d'aucune sorte, dans cette cour bien fermée. Il n'y avait que le gilet du fermier. Ce gilet était-il de couleur verte, et le veau le prit-il pour de l'herbe? Je ne sais, mais le fait est qu'il tomba de ce gilet, toujours dans la cour de la ferme, et le gilet devint la toquante à la ferme. Ce fait est devenu célèbre dans tout le pays. On a dit que le veau grandit, et comme c'était un veau femelle, il devint grosse, puis vache, et fut vendue à un marchand de bœufs. Elle fut vendue à un marchand de bœufs. Elle fut vendue à un marchand de bœufs.

«Le veau grandit, et comme c'était un veau femelle, il devint grosse, puis vache, et fut vendue à un marchand de bœufs. Elle fut vendue à un marchand de bœufs. Elle fut vendue à un marchand de bœufs.

«En vérité, l'histoire est admirable et nous ferait croire que notre Monsieur de Craz a quelque chose de Gascon pour aller à la messe. Elle est vraie, mais elle n'est pas vraie. Elle est vraie, mais elle n'est pas vraie. Elle est vraie, mais elle n'est pas vraie.

ECHOS ET NOUVELLES

Pauvre Mme Dufaüt! Elle était sortie vendredi à pied pour aller acheter du pain, et elle est rentrée à la maison sans pain.

«Hier, au marché aux chevaux, elle a subi l'épreuve que constituait la partie pratique du programme. Elle s'est présentée avec succès. La manœuvre qu'on lui imposait n'était pas difficile. Elle n'a rien fait de mal.

«Elle est sur son cheval, elle est sur son cheval, elle est sur son cheval. Elle est sur son cheval, elle est sur son cheval, elle est sur son cheval.

«Un savant berlinois, le docteur Grün vient de découvrir, paraît-il, une force inconnue jusqu'à ce jour.

«Vous comment le docteur Grün a été amené à concevoir cette nouvelle force, à sonner d'une cloche de verre, il a suspendu par un fil une petite boule de bois. Suivant les courbes d'une attraction ou une répulsion lorsqu'il y avait des atmosphères, cette baguette subissait de petites oscillations.

«Le docteur Grün s'est servi de cet appareil pour des pronostics météorologiques.

«Les prévisions sont en avance de douze à seize heures sur les changements atmosphériques.

«Voici donc un premier emploi de cette force. Reste à lui trouver un nom et à savoir par quel elle est causée. C'est là, évidemment, le plus difficile.

La Révolution en Russie

La nouvelle Douma. -- Une comédie électorale. Un règlement arbitraire. -- Facéties et abus de la réaction tsariste.

Péttersbourg, 6 janvier. — Chaque fois qu'un fait nouveau d'infraction à la loi d'État et de violence se produisait, le régime du cabinet actuel est extrêmement riche. — La presse libérale proclamait avec indignation: «En voilà assez, la limite extrême est atteinte, on ne saurait vraiment pousser les choses plus loin». Pourtant le gouvernement constitutionnel trouvait toujours moyen de montrer quelque coup nouveau de servir quelque surprise qui pouvait bien que le génie d'invention n'était pas encore épuisé et que l'instinct de conservation rempli avec succès, dans le ministère, ce qui lui manque en fait de sagesse et de prévision. Ce n'est qu'à présent qu'apparaît le véritable but que poursuivait le gouvernement en refusant au parti constitutionnel démocrate — pour cause de ses tendances quasi révolutionnaires — son enregistrement parmi les partis politiques autorisés.

Un nouveau règlement électoral a été promulgué le 26 décembre et ce règlement contient entre autres le paragraphe d'appareil modeste et inoffensive que voici: «Chaque électeur n'a droit qu'à 2 exemplaires de bulletins de vote; les bulletins de vote ne pourront être livrés par les municipalités, contre remboursement des débours d'impression, en nombre limité qu'aux chefs et présidences des partis légalement enregistrés. Les bulletins qui n'émanent pas des municipalités, ou qui ne portent pas le cachet de la municipalité ou n'ont été préparés par l'électeur lui-même ou par un parti ou groupe politique) sont déclarés nuls». La solution par avance d'une question pratique extrêmement grave se dissimule sous cette forme simple et innocente. Le naïf bourgeois ne pourra s'apercevoir qu'au premier abord du but visé par ce paragraphe. Les partis non enregistrés, autre dit tous les partis d'opposition, déjà réduits par d'innombrables restrictions et défenses à la presque impossibilité d'agir, auront en outre à lutter contre un adversaire jouissant du grand avantage des bulletins imprimés. Les partisans masqués et non masqués des cent noirs, se présenteront aux urnes, munis de bulletins de vote imprimés, tandis que les partisans des cent blancs seront réduits à l'impression exclusive de bulletins écrits à la main, et n'auront pas à craindre d'y rencontrer la concurrence des bulletins progressifs. Les bulletins imprimés de l'opposition ne pourront pas être distribués aux électeurs; les différents partis se voient ainsi réduits à une situation désavantageuse.

Tout le monde sait que le règlement électoral est une affaire de détail. La procédure électorale est si complexe, si compliquée, qu'il est impossible de la faire fonctionner sans une foule de précautions. Les bulletins imprimés de l'opposition ne pourront pas être distribués aux électeurs; les différents partis se voient ainsi réduits à une situation désavantageuse.

«Le va de soi qu'il est beaucoup plus facile à un électeur de critiquer, même si c'est avec l'aide d'un autre, un bulletin tout fait que de le constituer lui-même ou de charger quelqu'un de sa confection. Mais voilà que le nouveau règlement, à l'inverse de celui de l'année dernière, interdit aux partis de gauche la distribution de bulletins imprimés d'avance et ne confère ce droit qu'aux organisations fidèles au gouvernement. Ce moyen pratique important devient de la sorte un monopole des associations de la Ligue du peuple russe et du parti du 30 octobre. Par contre, tous les partis d'opposition, et notamment le plus important d'entre eux les calets sont réduits au procédé difficile et illégal des visites aux électeurs pour leur faire remplir les bulletins.

On ne pourra donc organiser que les électeurs dont le sens politique est assez développé pour leur permettre de remplir les bulletins sans connaître les noms des candidats — tous ces éléments nombreux deviendront la proie des obscurités et de «cent noirs». Et c'est justement ce que vise le nouveau règlement ainsi que tous les autres préparatifs et mesures de tranquillisation prises par le gouvernement.

Mais ce n'est pas tout. Le nouveau règlement offre le moyen d'influencer fortement même les électeurs d'une conscience politique bien développée. Les bulletins préparés sur ordre des chefs et présidents des organisations réactionnaires vont certainement diffuser en beaucoup de cas par leur aspect extérieur des bulletins remplis par l'électeur en personne. Tous ceux qui ont pris part à l'organisation de la campagne électorale précédente savent à quel point il est difficile, même avec la meilleure volonté du monde, de préparer des bulletins qui soient entièrement identiques au modèle (celui de la municipalité). Donc le nouveau règlement conduit à la possibilité de voter le secret électoral. Et c'est aussi ce que le gouvernement désire et à quoi il tend.

Toute la presse libérale est extrêmement indignée de ces mesures, d'ailleurs absolument illégales. Il est probable que sur la base de cette indignation un accord des plus étroits se fera entre tous les libéraux qui finiront quand même par valance et par abattre la réaction.

Mais il est aussi certain que cette indignation et l'irritation se manifesteront à la nouvelle Douma et dans... M. Stolypine la déclarera de nouveau incapable de travail, et elle sera dissoute.

La famine

D'après les nouvelles parvenues au comité central de la Croix Rouge, du gouvernement de Simbirsk, ce gouvernement trouve dans une situation telle que si on ne se hâte pas de prendre les mesures nécessaires, des épidémies sont à craindre dans une vaste partie du gouvernement. De l'avis des médecins, des indices certains

indiquent une diminution extraordinaire de la quantité de nourriture consommée par la population, bien que le nombre des maladies infectieuses durant le mois de novembre ne dépasse presque pas la proportion ordinaire. Les enfants se ressentent particulièrement du manque de nourriture. Dans le district de Kourmyk, la disette de combustible s'ajoute à celle des vivres. Les habitants font du feu avec le bois de leurs dépendances, et encore n'en auront-ils pas assez pour tout l'hiver. La paie fait complètement défaut.

Grève de prisonniers

Moscou, 2 janvier. — Dans la prison du gouvernement à Moscou, les détenus politiques et les détenus de droit commun ont commencé une grève par la famine. Le régime extrêmement rigoureux de la prison et la non-exécution par l'administration des revendications formulées par les détenus, telles sont les causes de la grève. Le directeur de la prison a mis aux arrêts les délégués des grévistes après les avoir requis.

La Révolte cléricale

Paris, 6 janvier. — C'est le propre des clercs de nuit et des hommes d'Église de craindre la lumière. Aussi, ne devons-nous pas être surpris en apprenant que le pape s'est fort inquiété de la nouvelle que peut-être quelques-uns des papiers de Montagnini vont être publiés. Les publications de ce genre ne valent jamais rien pour la gens romaine. Exemple, l'impression des mémoires de Hohenzollern, qui nous montrent Léon XIII versant ses consciences de pape par un demi-million des revendications formulées par les détenus, telles sont les causes de la grève. Le directeur de la prison a mis aux arrêts les délégués des grévistes après les avoir requis.

LES PAPIERS DU NONCE

Paris, 6 janvier. — C'est le propre des clercs de nuit et des hommes d'Église de craindre la lumière. Aussi, ne devons-nous pas être surpris en apprenant que le pape s'est fort inquiété de la nouvelle que peut-être quelques-uns des papiers de Montagnini vont être publiés. Les publications de ce genre ne valent jamais rien pour la gens romaine. Exemple, l'impression des mémoires de Hohenzollern, qui nous montrent Léon XIII versant ses consciences de pape par un demi-million des revendications formulées par les détenus, telles sont les causes de la grève. Le directeur de la prison a mis aux arrêts les délégués des grévistes après les avoir requis.

AU MAROC

Tanger, 6 janvier. — Comme on le sait, les troupes du sultan et du caïd Raïssouli se sont rencontrées en un combat assez vil à Zinat, dans les échos crépitants parvenant jusqu'à Tanger.

Les troupes chrétiennes qui ont pris l'offensive. Elles se sont avancées du côté de Zinat et sont arrivées à portée de tir de la forteresse de Raïssouli. Elles ont commencé à brûler les gourbis désertés et elles ont emporté quelque bétail.

Les hommes de Raïssouli, dont le nombre ne doit pas être considérable, se tenaient abrités derrière des murailles. Ils ont répondu à cet acte d'hostilité par quelques coups de fusil. L'infanterie a riposté, mais en se tenant à très longue distance. Elle dessinait même devant le feu nourri de Raïssouli un léger recul.